

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat de qualification professionnel Surveillant(e) de Nuit en secteur social, médico- social et sanitaire

Public concerné :

- Salariés exerçant ou appelés à exercer tout ou partie de l'activité ciblée par la formation SN
- Maîtres ou Maîtresses de Maison ayant une expérience liée aux fonctions de SN
- Demandeurs d'emploi ayant une expérience liée aux fonctions de SN ou salariés d'autres branches professionnelles sous conditions

Prérequis :

Sans prérequis de qualification ni d'ancienneté

Pour les Demandeurs d'emploi et les salariés d'autres Branches les pré-requis sont :

- Avoir réalisé une période de découverte type EMT (Evaluation en milieu de travail) avec un retour volontaire de l'évaluation par le stagiaire à l'organisme de formation, ou disposer d'une expérience professionnelle de deux semaines minimums dans le secteur (attestation de l'employeur) correspondant à l'emploi visé, permettant de comprendre les conditions d'exercice de l'emploi, les attendus de l'emploi, de valider le projet.
- Réaliser un entretien de positionnement avec l'organisme de formation permettant de vérifier la pertinence du choix de la formation au regard du projet professionnel et des capacités de la personne.

Objectifs :

- ❖ Assurer la sécurité des personnes et des biens en prévenant les incidents et les accidents,
- ❖ Savoir repérer, estimer et gérer les situations d'urgence, adapter sa posture et son intervention dans le cadre de sa fonction et de sa responsabilité (gestes de premiers secours, alerte...),
- ❖ Garantir les conditions du repos,
- ❖ Savoir analyser les événements et comportements nocturnes pour mieux comprendre les problèmes spécifiques aux personnes hébergées,
- ❖ Être en capacité de participer à l'accompagnement des personnes la nuit (aide à la prise de médicaments, réponse aux besoins d'hygiène, gestion des tensions, ...),
- ❖ Être en capacité de situer son rôle et ses responsabilités dans le cadre du projet d'Etablissement,
- ❖ Être en capacité de participer au travail pluridisciplinaire (communiquer, alerter, transmettre) et d'assurer le relais entre le jour et la nuit,
- ❖ Savoir analyser sa pratique, gérer les situations de stress liées au travail de nuit et construire une pratique professionnelle adaptée.

Durée de l'action :

245 heures soit 35 jours de 7 heures.

Pour les demandeurs d'emploi et salariés d'autres branches professionnelles : obligation d'un stage pratique, en alternance avec la formation théorique, au minimum de 5 semaines dont 1 semaine en journée

Lieu de l'action :

HETIS Nice

IRTS Marseille

IMF Marseille et Montfavet-Avignon

GRETA-CFA Haute Corse

Accessible aux personnes en situation de handicap

Encadrement :

Une responsable pédagogique

Une formatrice coordinatrice et trois formateurs pédagogiques

Une secrétaire pédagogique

Des formateurs occasionnels professionnels du champ social et médico-social

Des formateurs habilités sur les certifications spécifiques (SST, EPI)

Moyens pédagogiques :

HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes. La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficient de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose environ 5000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1500 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

Méthode pédagogique :

Le projet de l'Institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- Cours, Analyse de pratique, Accompagnement pédagogique à la professionnalisation
- Accompagnement individualisé en fonction des besoins
- Ateliers de préparation à la certification

Contenu :

Modules spécifiques	Contenu des modules
<p>Bloc 1 : 56 h</p> <p>Assurer la sécurité des personnes et des biens</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Rôle et fonction du surveillant de nuit (fonctions, limites et responsabilités...) → Sécurité des personnes et des biens (typologie des risques, gestion des urgences, protection...) → Réponse aux besoins d'hygiène et de confort (Principes d'ergonomie, techniques d'hygiène, contexte réglementaire...) → Travail de nuit (impact sur la santé, concilier vie professionnelle et vie privée...) <p>Journées de certification SST et EPI</p>
<p>Modules Communs SN et MM</p>	
<p>Bloc 2 : 77 h</p> <p>Participer à l'accompagnement des personnes la nuit</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Les problématiques du public (handicaps, exclusion, vieillissement, enfance, adolescence, conduites à risques...) → Les fondements et méthodes d'accompagnement (intimité, gestion des conflits, éthique, bientraitance ...). → Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort
<p>Bloc 3 : 49 h</p> <p>Travailler en équipe pluri-disciplinaire</p> <p>Participer à la vie institutionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Le cadre institutionnel de la fonction (missions, mandats des établissements, cadre réglementaire du secteur, droit du travail, projets...) → Le travail en équipe pluridisciplinaire (communication professionnelle, devoir de discrétion, prise de parole en réunion...) → Préparation à la certification (analyse de la pratique, dossier de pratique professionnelle)
<p>Bloc 4 : 28 h</p> <p>Spécificité du travail de nuit</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Spécificités de l'exercice professionnel de nuit → Santé du/de la professionnel.le de nuit
<p>Accompagnement pédagogique et évaluation : de 21h à 35h selon les besoins du stagiaire</p>	

Modalités d'évaluation :

- Positionnement par le renseignement d'un document de positionnement préalable (attentes, expérience et diplômes obtenus)
- Suivi des stagiaires : L'organisme de formation assure un suivi des stagiaires en cours de formation : assiduité, validation de l'acquisition des compétences, suivi continu tout au long de la formation.
- Evaluation finale et de certification :

Le bloc 1 :

Une mise en situation reconstituée permettant au candidat de proposer l'organisation d'une ronde

Certification SST

Certification EPI

Le bloc 2 :

Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue (écrit de 3 à 5 pages) et présentation devant un jury

Le bloc 3 :

Présentation à un jury d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice assortie d'un dossier de preuve

- La Validation des acquis de la formation : L'ensemble des compétences est validé et un certificat de formation est remis lorsque le professionnel : a obtenu ses certifications Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et Incendie Equipier de 1ère intervention (EPI) (DC1), a réussi son épreuve de présentation du dossier professionnel devant un jury (DC1, DC2, DC3), et s'il a été assidu en formation.

Le bloc 4 :

Etude de cas tirée au sort et présentée devant un jury autour des incidences de la nuit sur les usagers, l'organisation, la communication, la gestion d'une crise, la santé du/de la professionnel.le.

Sanction :

Présentation à la certification organisée selon le référentiel du titre professionnel de branche et remise d'un certificat de formation par la CPNE-FP.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivante les blocs manquants.

Organisation de la formation :

La durée totale de la formation pour un parcours complet est de 245 h (dont 21h d'accompagnement à l'évaluation sur l'ensemble du parcours) soit 35 jours de 7 heures. Elle se déroule sur 11 mois à raison de 3 jours en présentiel, majoritairement.

Un temps d'accompagnement renforcé de 14 heures peut-être proposé aux candidats à la certification selon leurs difficultés, soit 245 heures.

Le groupe est composé au maximum de 16 participants (hors 2 stagiaires supplémentaires au plus, en parcours partiels). Dans le cas de regroupement avec la formation de Maître.sse de maison, la limite de 16 stagiaires ne doit pas être dépassée.

Coût : Le coût de la formation est de 2 940 € par stagiaire pour 245 h de formation et **80 euros de frais de sélections ou de positionnement.**